

Date de Convocation

03/03/2022

Date d’Affichage

08/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 17

Votants 18

OBJET :

**Demande de subvention
au titre du dispositif
Villages et Bourgs
voiries communales
2022**

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe LAQUAY-PINSET, Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Régnald DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département du Nord propose une aide aux communes de moins de 3000 habitants dans le cadre de son dispositif villages et bourgs, aide consacrée exclusivement aux travaux de rénovation des couches de roulement des voiries communales. Cette subvention peut atteindre un taux maximum de 50 % avec un plafond de subvention de 75 000 € HT.

La commune mène depuis plusieurs mois, avec le service voirie de la Pévèle Carembault qui assure la maîtrise d’œuvre des travaux, un inventaire, un chiffrage et une priorisation des travaux de voirie à réaliser afin d’assurer l’entretien de notre patrimoine. Parallèlement, toujours avec la Pévèle Carembault, un travail de fond est fait pour élaborer un schéma cyclable à l’échelle du territoire intercommunal, schéma cyclable qui a mis en évidence l’opportunité certaine de réaliser une sécurisation des circulations piétonnes et cyclistes qui relie notre territoire à la MEL via la commune de Fretin, en réalisant une voie verte le long de la rue Calmette Guérin, rendue possible par la propriété foncière communale d’une bande de 3 mètres en accotement. Ces travaux ont été proposés par les services intercommunaux pour l’exercice 2022.

Or la rue Calmette Guérin, pour sa partie hors agglomération, avait été ciblée comme prioritaire pour être rénovée, et il semble nécessaire de coordonner les deux phases de travaux de manière à ce que la couche de roulement puisse être coulée d’un seul tenant, sans jonction.

Les travaux de la couche de roulement sur l’emprise de voirie actuelle (sans prendre en compte le futur élargissement) ont été estimés à 80 000 € HT et seront donc réalisés en 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l’unanimité de demander une subvention de 40 000 € au titre du dispositif Villages et Bourgs voiries communales 2022 et adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	
Couche de roulement rue Calmette Guérin	80 000 €
Total des dépenses HT	80 000 €
Recettes	
Villages et bourgs VC 2022 (50 %)	40 000 €
Autofinancement (50 %)	40 000 €
Total des recettes	80 000 €

Pour Copie conforme,

Le Maire d'Ennevelin,

Michel DUPONT

